

COMMUNE de MIRANDE

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 AVRIL 2025 à 20 h

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 Avril à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 28 Mars 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, FORMENT, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, CHARLIER, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme CHABBERT à Mme DUBOSQ, Mme DAL LAGO à Mme TROUETTE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BARBARA, MMES LASSALLE, GABARROT, MENDES.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel des membres, Monsieur Le Maire, propose ensuite à l'assemblée de passer à l'ordre du jour.

2025-03-01 : ADHESION RESEAU DES « VILLES ET VILLAGES DES JUSTES DE FRANCE »

Rapporteur : Monsieur Patrick FANTON, Maire

Monsieur le Maire a rappelé que la commune s'honore de compter deux Justes parmi les nations, depuis 1996, qui, sous l'occupation sauvèrent une famille juive en s'opposant aux persécutions nazies. La Commune, à ce titre, a nommé une voie Chemin des Justes Parmi les nations et une plaque en mémoire de la rafle de 1942 a été installée.

Afin de compléter ce dispositif mémoriel, Monsieur le Maire a précisé que le comité Français pour Yad Vashem a proposé à la commune d'adhérer au réseau des « Villes et Villages des Justes de France » pour un coût annuel de 75 euros.

Le réseau des Villes et Villages des Justes parmi les Nations de France, initié en 2010, a pour objet de réunir les Villes et villages ayant créé un lieu de mémoire pour perpétuer le souvenir des « Justes Parmi les Nations » et transmettre cette mémoire.

Le Maire ouvre la discussion : un rappel est fait sur le travail mené par un professeur d'histoire au lycée Alain Fournier, qui a mobilisé plusieurs lycéens autour d'un projet consacré aux Justes parmi les Nations et à la rafle de 1942.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, a approuvé l'adhésion au réseau des Villes et Villages des Justes parmi les nations » moyennant un coût annuel d'adhésion de 75 €.

2025-03-02 – BUDGET PRINCIPAL - PROJET DE FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2025

Rapporteur : Monsieur FORMENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts,
- L'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts,
- Considérant la commission des Finances en date du 14/03/2025,
- Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires 2024 du 27/03/2025,

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire a rappelé les taux 2024 :

TH : 13,75 %

TFB : 73,22 %

TFNB : 123,39 %

Le Conseil Municipal après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de maintenir, pour l'année 2025, les taux tels que présentés ci-dessus.

2025-03-03 – BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur FORMENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances

Monsieur l'Adjoint au Maire présente le budget primitif 2024 de l'Assainissement tel que proposé en annexe.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

(PRESENTATION ABREGEE)

Avec reprise des résultats antérieurs.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 405 830,00 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à :

Charges à caractère général (<i>chapitre 011</i>)	145 100,00 €
Charges de personnel (<i>chapitre 0123</i>)	64 500,00 €
Autres charges de gestion courante (<i>chapitre 65</i>)	9 090,00 €
Charges financières (<i>chapitre 66</i>)	20 809,53 €
Charges exceptionnelles (<i>chapitre 67</i>)	1 000,00 €
Dotations aux amortissements (<i>chapitre 68</i>)	110 300,00 €
Virement à la section d'investissement (<i>chapitre 023</i>)	55 030,47 €
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	405 830,00

Les recettes de cette section sont composées :

Ventes produits et prestations de service (<i>chapitre 70</i>)	336 300,00 €
Autres produits de gestion courante (<i>chapitre 75</i>)	3,02 €
Produits exceptionnels (<i>chapitre 77</i>)	25 750,00 €
Excédent d'investissement reporté (<i>chapitre 002</i>)	43 776,98 €
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	405 830,00

SECTION D'INVESTISSEMENT : 359 084,00 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à :

Subventions d'investissement reçues (<i>chapitre 13</i>)	25 750,00 €
Emprunts et dettes assimilées (<i>chapitre 16</i>)	91 000,00 €
Immobilisations incorporelles (<i>chapitre 20</i>)	0,00 €
Immobilisations corporelles (<i>chapitre 21</i>)	242 334,00 €
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	359 084,00

Les recettes de cette section sont composées :

Subventions des investissements (<i>chapitre 13</i>)	19 528,80 €
Amortissement des immobilisations (<i>chapitre 28</i>)	102 300,00 €
Cessions d'actifs immobilisations corporelles (<i>chapitre 21</i>)	55 030,47 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>chapitre 10</i>)	100 000,00 €
Excédent d'investissement reporté (<i>chapitre 001</i>)	82 224,73 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	359 084,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE), a adopté les prévisions budgétaires présentées, à savoir : pour la section d'investissement 359 084,00 € et pour la section de fonctionnement 405 830,00 €.

2025-03-04 – BUDGET PRIMITIF 2025 – Budget Espace des Clarisses

Rapporteur : Monsieur FORMENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances

BUDGET PRIMITIF ESPACE DES CLARISSSES

(PRESENTATION ABREGEE)

Avec reprise des résultats antérieurs.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 197 300,00 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à :

Charges à caractère général (chapitre 011)	75 400,00 €
Autres charges de gestion courante (chapitre 5)	5,00 €
Charges financières (chapitre 66)	21 565,16 €
Dotations aux amortissements (chapitre 68)	87 500,00 €
Déficit de fonctionnement reporté	12 829,84 €
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	197 300,00 €

Les recettes de cette section sont composées :

Ventes produits et prestations de service (chapitre 70)	€
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	151 170,00 €
Produits exceptionnels (chapitre 77)	46 130,00 €
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	197 300,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 173 000,00 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à :

Travaux cabinet radiologie	85 956,07 €
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	39 000,00 €
Immobilisations corporelles	85 956,07 €
Dépenses d'investissement reporté (chapitre 001)	1 913,93 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	173 000,00 €

Les recettes de cette section sont composées :

Excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10)	
Amortissement des immobilisations (chapitre 28)	87 500,00 €
Virement à la section de fonctionnement (chapitre 21)	
Emprunt	85 500,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	173 000,00 €

Madame Julie CHARLIER, membre de la SISA, ne participe pas au vote du Budget Primitif 2025 de l'Espace des Clarisses.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE), a adopté les prévisions budgétaires présentées par Monsieur le Maire, à savoir : pour la section d'investissement 173 000,00 € et pour la section de fonctionnement 197 300,00 €.

2025-03-05 – BUDGET PRIMITIF 2025 – Budget Régie Culturelle**Rapporteur : Monsieur FORMENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances****BUDGET PRIMITIF REGIE CULTURELLE***(PRESENTATION ABREGEE)***Avec reprise des résultats antérieurs.****SECTION DE FONCTIONNEMENT : 360 481,00 €**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à :

Charges à caractère général (<i>chapitre 011</i>)	65 638,00 €
Charges de personnel (<i>chapitre 012</i>)	216 020,00 €
Autres charges de gestion courante (<i>chapitre 65</i>)	70 800,00 €
Charges financières (<i>chapitre 66</i>)	923,00 €
Charges exceptionnelles (<i>chapitre 67</i>)	199,08 €
Dotations aux amortissements (<i>chapitre 68</i>)	1 105,00 €
Virement à la section d'investissement (<i>chapitre 23</i>)	5 795,92 €
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	360 481,00 €

Les recettes de cette section sont composées :

Ventes produits et prestations de service (<i>chapitre 70</i>)	43 100,00 €
Dotations, subventions et participations (<i>chapitre 74</i>)	317 211,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	170,00 €
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	360 481,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 12 952,00 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à :

Déficit d'investissement (<i>chapitre 001</i>)	6 051,08 €
Immobilisations corporelles	€
Emprunts (<i>chapitre 16</i>)	6 900,92 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 952,00 €

Les recettes de cette section sont composées :

Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>chapitre 10</i>)	6 051,08 €
Dotations aux amortissements (<i>chapitre 28</i>)	1 105,00 €
Virement de la section de fonctionnement (<i>chapitre 21</i>)	5 795,92 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 952,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE), a adopté les prévisions budgétaires présentées par Monsieur le Maire, à savoir : pour la section d'investissement 12 952,00 € et pour la section de fonctionnement 360 481,00 €.

Il est ensuite procédé au vote des subventions aux associations selon le tableau ci-après :

Catégorie	NOM de l'ASSOCIATION	Subvention versée en 2024	Proposition Subvention 2025	Elu n'ayant pas pris part au vote
Animation et culture				
Culturel	Association pour la Promotion Culturelle à Mirande	22 500,00	26 000,00	
Culturel	Arts en Gascogne	9 00,00	900,00	M. DOREY
Culture	La Terre Visitée	630,00	3 000,00	
Culture	Les Amis du Bach Festival Gers	270,00	0,00	
Culture	Line Dance Academy	0,00	0,00	
Culture	Lous Mirandes	1 260,00	1 000,00	
Culture	Mirande Cittaslow	450,00	500,00	

Catégorie	NOM de l'ASSOCIATION	Subvention versée en 2024	Proposition Subvention 2025	Elu n'ayant pas pris part au vote
Culture	Pour le Renouveau de la Bastide	1 800,00	2 500,00	M. DOREY, Mme GROSJEAN
Culture	Ouest Rox	6 600,00	2 000,00	
Culture	Photo Vidéo Club Mirandais	450,00	500,00	
Culturel	Société Philharmonique	27 600,00	29 000,00	
TOTAUX		62 520,00	70 800,00	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, a procédé au vote des subventions allouées aux associations dépendant de la régie culturelle.

2025-03-06 – BUDGET PRIMITIF 2025 – Budget Principal

Rapporteur : Monsieur FORMENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances

BUDGET PRIMITIF AU BUDGET PRINCIPAL

(PRESENTATION ABREGEE)

Avec reprise des résultats antérieurs.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 735 570,00 €

Les dépenses de fonctionnement se composent comme suit :

Les charges à caractère général (chapitre 011)	1 089 200,00 €
Les charges de personnel (chapitre 012)	2 156 000,00 €
Autres charges de gestion courante (chapitre 065)	737 580,00 €
Charges financières (chapitre 066)	103 340,00 €
Charges exceptionnelles (chapitre 067)	9 000,00 €
Dotations aux amortissements (chapitre 068)	232 000,00 €
Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	408 450,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 735 570,00 €

Les recettes de fonctionnement sont composées :

Vente de produits, prestations de service (chapitre 070)	156 500,00 €
Charges de personnel (chapitre 013)	1 000,00 €
Production d'immobilisations (chapitre 072)	177 340,00 €
Impôts et taxes (chapitre 073)	2 369 033,67 €
Dotations, subventions et participations (chapitre 074)	1 517 243,00 €
Autres produits de gestion (chapitre 075)	132 150,00 €
Produits financiers (chapitre 76)	7 266,36 €
Produits exceptionnels ((chapitre 077)	42 900,00 €
Résultat de fonctionnement (chapitre 002)	332 136,97 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 735 570,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 802 643,00 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à :

Opérations d'ordre	43 100,50 €
Emprunt et dettes assimilées (chapitre 16)	515 000,00 €
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	12 000,00 €
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	2 065 800,00 €
Déficit d'investissement reporté (chapitre 001)	166 742,50 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 802 643,00 €

Les recettes de cette section sont composées :

Dotations, fonds divers (<i>chapitre 10</i>)	311 944,11 €
Subventions d'investissement (<i>chapitre 13</i>)	745 928,89 €
Emprunts (<i>chapitre 16</i>)	698 778,00 €
Autres immobilisations financières (<i>chapitre 27</i>)	55 542,00 €
Amortissement des immobilisations (<i>chapitre 28</i>)	232 000,00 €
Cession	350 000,00 €
L'autofinancement section de fonctionnement (<i>chapitre 021</i>)	408 450,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 802 643,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE), a adopté les prévisions budgétaires présentées par Monsieur le Maire, à savoir : pour la section d'investissement 2 802 643,00 € et pour la section de fonctionnement 4 735 570,00 €.

**Il est ensuite procédé au vote des subventions aux associations selon le tableau ci-après :
Pour le vote de la subvention au comité de jumelage, M FORMENT est désigné Président de la séance.**

NOM de l'ASSOCIATION	Proposition Subventions 2024	Subventions versées 2024	Proposition Subventions 2025	Elu n'ayant pas pris part au vote
ADPC32 Mirande			200,00 €	
APE Ecole Publique Elie Duffort	360,00 €	360,00 €		
ACAA	4 050,00 €	4 050,00 €		
Amicale des employés municipaux	1 890,00 €	1 890,00	1 950,00	
Association Mirande Informatique	405,00 €	405,00 €	250,00 €	
Association Ancien Combattants	200,00 €	200,00 €		
Archerie Mirandaise	270,00 €	270,00 €	200,00 €	
Basket Club Mirandais	900,00 €	900,00 €	800,00 €	
Bleuets Mirandais	900,00 €	900,00 €		
Club Mirandais de Canoë Kayak	2 310,00 €	2 310,00 €	800,00 €	
Comité de jumelage	3 800,00 €	3 800,00 €	12 000,00 €	MM. FANTON, DARROUX et Mme DUBOSQ
Comité des fêtes	18 200,00 €	18 200,00 €	11 350,00 €	
Les bals mirandais	0.00 €	0.00 €	1 500,00 €	
CPIE Gascogne Nature Environnement	360,00 €	360,00 €	250,00 €	
Croix Rouge	1 080,00 €	1 080,00 €	1 200,00 €	Mme DAL LAGO (Mme TROUETTE n'ayant pas voté pour Mme DAL LAGO)
EABXV	11 700,00 €	11 700,00 €	12 500,00 €	M. DARRROUX
FNACA	90,00 €	90,00 €		
Football Club Mirande	6 850,00 €	6 850,00 €	6 000,00 €	
Génération Mouvement pour tous	135,00 €	135,00 €	100,00 €	
Harkis Occitanie Mémoires	180,00 €	180,00 €	200,00 €	
Yoseikan Budo			400,00 €	
Jeunes toujours			200,00 €	
Judo Club Mirandais	450,00 €	450,00 €		
KiosqNRoch	5 400,00 €	5 400,00 €	5 000,00 €	M. LARAN
LACAM Anciens Combattants	270,00 €	270,00 €	250,00 €	
LANACR Anciens Combattants			250,00 €	
LEPA	450,00 €	450,00 €	500,00 €	
Les Ailes de Mario	90,00 €	90,00 €		
Les Amis de Lezian			300,00 €	M. FORGUES
Les chats mirandais	1 500,00 €	1 500,00 €		
Marchés des arts (Terre Visitée)	1 800,00	1 800,00 €		
Mirande Badminton Club	450,00 €	450,00 €		
Mirande Vintage	675,00 €	675,00 €	500,00 €	M. IGLESIAS, Mme DUBOSQ, M. CORTADE, Mme PICCIN, Mme LUBAS

NOM de l'ASSOCIATION	Proposition Subventions 2024	Subventions versées 2024	Proposition Subventions 2025	Elu n'ayant pas pris part au vote
Pelotari Club Mirandais	450,00 €	450,00 €	450,00 €	
Pétanque Amicale Mirandaise	675,00 €	675,00 €	500,00 €	
Prévention routière			200,00 €	
Restaurant du cœur	450,00 €	450,00 €	500,00 €	
Société de chasse Diane du Mirandais	180,00 €	180,00 €	200,00 €	
Scrabble Club Astarac	135,00 €	135,00 €		
Secours Catholique	450,00 €	450,00 €	500,00 €	
Société de pêche La Fraternelle	450,00 €	450,00 €	500,00 €	
Tennis Club Mirandais	810,00 €	810,00 €		
VMEH 32 Section Mirande	180,00 €	180,00 €	200,00 €	
	67 545,00 €	67 545,00 €	59 750,00 €	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE), a adopté les prévisions budgétaires relatives aux subventions allouées aux associations présentées et autorise Monsieur le Maire, à procéder à leur versement.

2025.03.07 – PROJETS DE CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE ET L'APCM (ASSOCIATION POUR LA PROMOTION CULTURELLE A MIRANDE) ET ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE PHILARMONIQUE DE MIRANDE

Rapporteur : M. FANTON, Maire

Monsieur le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'établir une convention de financement avec les associations APCM et Société Philharmonique de Mirande dans la mesure où le montant des subventions attribuées excède 23 000 €.

Il a présenté les projets de conventions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, a adopté les conventions pour chacune des deux associations concernées tels que présentées et a autorisé M. le Maire à signer lesdites conventions.

2025.03.08 – DECISIONS DU MAIRE

Monsieur Le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée lors de la séance du 10 juillet 2020, pour qu'il agisse au nom de la Commune pour la durée de son mandat, à savoir :

N°	OBJET	Date
DEC120325_004	Décision en vue de défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire Briolet / Cne de Mirande	28/03/2025
DEC170325_005	Décision en vue d'intenter les devant le tribunal civil une action aux fins de désigner un mandataire judiciaire de la SCI DES MONTS	28/03/2025
DEC170325_006	Décision portant location temporaire de locaux pour activité tertiaire (kiné)	04/04/2025

Le Conseil municipal, après avoir entendu son président, a pris acte des décisions prises par le Maire.

Interventions :

Le Maire rappelle les faits de l'affaire Briolet / Cne de Mirande :

Une maison menaçait de s'effondrer sur la voie publique et sur une habitation voisine appartenant à Mme Briolet et M. Peyrussan. Après plusieurs expertises concluant à un risque majeur, le tribunal a autorisé la démolition de la maison. Les travaux ont été réalisés, après un premier soutien provisoire assuré par l'entreprise Montégut. Des difficultés sont survenues entre les entreprises et les propriétaires, entraînant des procédures judiciaires. Par la suite, Mme Briolet et M. Peyrussan ont engagé une action contre la commune, demandant notamment la réfection d'un mur. Il est rappelé que la commune n'a agi que dans le cadre de ses missions de sécurité publique, après autorisation judiciaire, la responsabilité des travaux privés incombe aux propriétaires et à la SCI Desmont, la commune ne peut légalement intervenir sur un bien privé qu'en cas de décision judiciaire. En outre, il est souligné que la commune a déjà supporté plus de 45 000 € de dépenses non remboursées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.